



R L P I

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ



+ d'infos :
saint-etienne-metropole.fr



SAINT-ÉTIENNE
la métropole

QU'EST-CE QUE LE RLPi ?

Le RLPi est un document de planification définissant les règles relatives à l'affichage publicitaire, aux enseignes et aux pré-enseignes. Ce document permet d'adapter les règles nationales à l'échelle locale, en fonction des spécificités paysagères, économiques, patrimoniales, touristiques... Concrètement, les règles du RLPi permettent d'encadrer l'implantation des dispositifs, la densité, le format, etc., dans un objectif de préservation du cadre de vie. Mais le RLPi n'intervient pas sur le contenu du message publicitaire ou de l'enseigne.



PUBLICITÉ



PRÉENSEIGNE



ENSEIGNE

LES ORIENTATIONS POUR SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ :

- **Préserver la qualité du cadre de vie** et du grand paysage de la Métropole.
- **Améliorer l'image perçue** de la Métropole en valorisant ses entrées de ville et ses grands axes.
- **Valoriser** les centres anciens, le patrimoine architectural et paysager ainsi que les pôles touristiques.
- **Améliorer la qualité des zones d'activités** (commerciales, industrielles et artisanales) tout en assurant leur lisibilité et leur attractivité.

POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER :



Des supports d'information

sur le projet à chaque grande étape, à retrouver sur saint-etienne-metropole.fr (onglet Habiter - Se déplacer - Urbanisme)



Des registres de concertation

disponibles dans les mairies de la Métropole, au siège de Saint-Étienne Métropole et sur saint-etienne-metropole.fr (onglet Habiter - Se déplacer - Urbanisme)



Des réunions publiques ouvertes à tous* :

> Mercredi 22/09/2021

19 h 15 à Saint-Chamond
- salle Condorcet

> Mardi 28/09/2021

19 h 15 à Firminy
- salle de la Bourse du Travail

> Mardi 05/10/2021

19 h 15 à Andrézieux-Bouthéon
- salle Andrena

> Mercredi 06/10/2021

19 h 15 à Saint-Étienne
- Cité du design (la Platine)

> Mercredi 13/10/2021

19 h 15 à La Talaudière
- pôle festif

* Accès aux réunions publiques selon conditions du pass sanitaire en vigueur.

+ d'infos : saint-etienne-metropole.fr

Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole
Crédits photos : Saint-Étienne Métropole. Even Conseil. Achevé d'imprimer août 2021. Ne pas jeter sur la voie publique



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole